



Papeete le 18 janvier 2020

La Secrétaire Générale de UNSA Polynésie française

à

Monsieur le Président de la Polynésie française

Objet : Affiliation des fonctionnaires d'Etat à la CPS

PJ: - Copie article du Journal Tahiti infos du 16 janvier 2020

- Communiqué droit de réponse de l'UNSA à l'article du 13 janvier 2020
- Revendications locales de la grève du 05/12/2019

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Le journal Tahiti Infos a publié le jeudi 16 janvier 2020, un entretien avec Jacques Raynal, ministre de la santé de votre gouvernement. Sur la question de l'affiliation des fonctionnaires d'état à la CPS, où en est-on? Le ministre répond « Nous sommes évidemment favorables à cette disposition » « on ne peut qu'exprimer le souhait que cela soit fait ».

Cette prise de position publique dans les médias d'un ministre du gouvernement nous étonne et nous laisse perplexes, car le 5 décembre 2019 dernier, à l'occasion du mouvement de grève, ce n'était pas les propos du Vice Président M ROHFRITSCH. Bien au contraire, ce dernier a bien souligné que ce n'était pas dans les projets du gouvernement de voir les fonctionnaires d'état cotiser à la CPS.

Nous vous rappelons que nous sommes opposés à toute forme de transfert y compris l'affiliation à la CPS pour la part maladie et ce pour les différentes raisons mentionnées dans notre communiqué (cf pièce jointe). Le système actuel est parfaitement fonctionnel et n'engendre aucun problème particulier. Alors pourquoi changer ?

Ces derniers propos ministériels stigmatisent encore les fonctionnaires d'état qui résonnent comme la cloche du désaveu. Ils donnent également une fausse représentation des liens qui unissent fonctionnaires d'état et CPS.

Rassurez nous Monsieur le Président, faute de quoi nous sommes prêts à déposer un préavis de grève.

Dans l'attente de vous rencontrer très prochainement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Secrétaire Générale Diana YIENG KOW